



CREATEUR DE NOUVELLES MOBILITES

TAXE D'APPRENTISSAGE 2023 SOUTENEZ LES TALENTS INNOVANTS DE DEMAIN

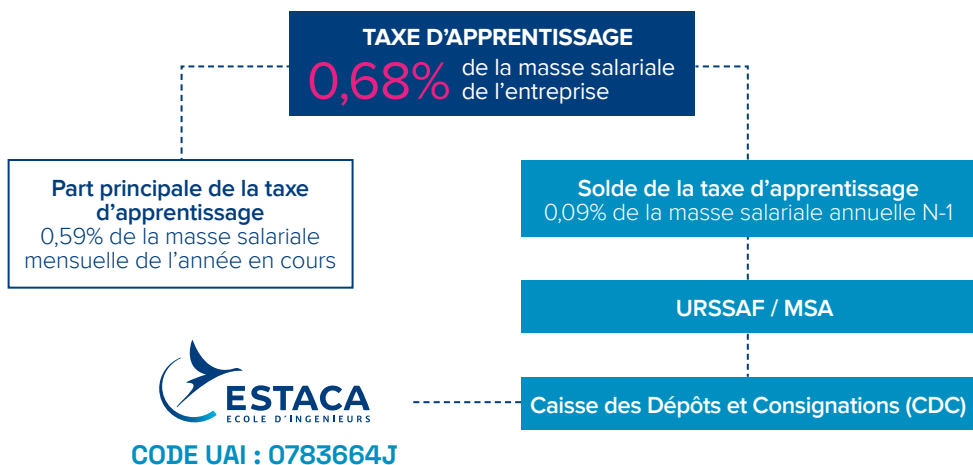


ANTICIPEZ LES BESOINS DE COMPÉTENCES POUR DES TRANSPORTS DURABLES, PARTICIPEZ AU DÉVELOPPEMENT DE L'ESTACA

Les besoins de compétences pour accompagner la transition écologique et numérique de la filière transport sont importants pour demain. Les futurs ingénieurs ESTACA se trouvent au cœur de ces besoins émergents pour le développement de nouvelles technologies ou de nouveaux usages. Si vous souhaitez accompagner notre évolution et contribuer à la formation de vos futurs ingénieurs, versez votre taxe d'apprentissage à l'ESTACA ! Elle représente une ressource essentielle pour les investissements de l'Ecole.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le solde de la taxe d'apprentissage (précédemment « 13% » de 0,68% de la masse salariale) devient 0,09% de la masse salariale. Il est basé sur la Déclaration Sociale Nominative (DSN) du mois d'avril 2023.



*« La vraie générosité envers l'avenir consiste
à tout donner au présent. »*

Albert CAMUS

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE À L'ESTACA ?

En versant votre taxe à l'ESTACA, vous :

- **Participez au développement des projets stratégiques de l'Ecole** : création d'un nouveau site à Bordeaux, développement de formations en apprentissage, intégration des enjeux des transitions énergétique, numérique et sociétale dans les parcours de formation, etc.
- **Contribuez à enrichir les cursus pédagogiques** au travers de nouveaux cours pour diversifier les compétences, de nouvelles pratiques et ressources pédagogiques grâce au Centre d'Innovation Pédagogique et d'Evaluation, de l'acquisition de nouveaux moyens pour le Fab'Lab ESTACA ;
- **Accompagnez l'investissement dans des moyens expérimentaux** pour les travaux pratiques et les projets : réalité virtuelle, simulateur de vol, soufflerie... ;
- **Financez des bourses étudiantes pour développer la mixité sociale** ;
- **Soutenez notre engagement pour la diversité** : journée dédiée au handicap, sensibilisation des filles aux carrières d'ingénieurs, Cordées de la réussite... ;
- **Améliorez la qualité de nos locaux** avec l'extension du site de Laval et la mise à disposition d'espaces dédiés pour les projets associatifs par exemple.

À QUI ET QUAND VERSER ?

Le solde de la taxe est collecté par **prélèvement unique de l'URSSAF/MSA le 5 ou le 15 mai 2023*** (selon la taille de votre entreprise) en fonction des éléments comptables communiqués via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au mois d'avril.

Vous pouvez ensuite choisir les établissements auxquels vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage, par un fléchage (en %) via la plateforme SOLTÉA (développée par la Caisse des Dépôts et Consignations) **du 25 mai au 7 septembre 2023.**

POUR VERSER À L'ESTACA :

1. Connectez-vous à la plateforme SOLTÉA <https://www.soltea.gouv.fr/espace-public/> **à partir du 25 mai**
2. Sélectionnez l'ESTACA (**code UAI 0783664J** valable pour ses 3 sites de formation : Paris-Saclay, Laval, Bordeaux)
3. Sélectionnez le pourcentage que vous souhaitez affecter à l'ESTACA

* Le 5 du mois pour les employeurs d'au moins 50 salariés et dont la paie est effectuée au cours du même mois que la période de travail. Le 15 du mois dans les autres cas (dates d'exigibilité des cotisations sociales - article R243-6 du Code de la Sécurité Sociale)

Avril 2023

Le 5 ou le 15 mai*

Du 25 mai au 7 septembre

DÉCLARATION ÉLÉMENTS
COMPTABLES (VIA DSN)

PRÉLÈVEMENT
SOLDE TA

FLÉCHAGE ÉTABLISSEMENTS
VIA SOLTÉA

ESTACA EN BREF

Ecole d'ingénieurs post-bac, l'ESTACA est un acteur européen majeur dans le domaine des technologies innovantes et de leur mise en œuvre opérationnelle pour répondre aux défis des transports durables. Elle forme les ingénieurs experts des mobilités : respect de l'environnement, maîtrise de la consommation énergétique, sécurité et fiabilité des véhicules, véhicule autonome, mobilité connectée, etc.

Avec ses trois campus situés en Île-de-France sur le plateau de Saclay, à Laval en Mayenne et à Bordeaux, l'ESTACA appartient à un ensemble scientifique de rang mondial, composé d'écoles, d'universités, de laboratoires et d'entreprises industrielles à la pointe dans leur domaine.

L'ESTACA est guidée par une stratégie de développement ambitieuse et réaliste tant sur le plan académique que sur le plan de sa recherche dont les moteurs sont l'innovation, la transition énergétique et l'ouverture à l'international.

- **Deux diplômes ingénieur accrédités CTI** (Commission des Titres d'Ingénieur) : statut étudiant et statut apprenti ;
- **Un cursus étudiant en 5 ans** après le BAC et un cursus en apprentissage en 3 ans après un BAC+2 ;
- **2 300 étudiants** répartis sur ses 3 sites : Paris-Saclay, Laval et Bordeaux ;
- **Une pédagogie innovante** adaptée aux besoins du monde industriel ;
- **Des enseignants-chercheurs impliqués** dans la formation ;
- **Une expérience internationale obligatoire** ;
- **56 universités partenaires** à l'international ;
- **3 Mastères Spécialisés®**, label CGE (Conférence des Grandes Ecoles), diplôme niveau BAC+6 : « Motorsport Engineering Performance », « Mobilités Décarbonées et Nouvelles Energies » et « Aeronautical Operations & Maintenance » ;
- Une offre de **modules de formation continue** à destination des entreprises ;
- Une association loi 1901, labellisée **EESPIG** (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) par le Ministère ;
- **Un fonds de dotation.**

**Code UAI unique ESTACA :
0783664J**



ESTACA - Paris Saclay
12 avenue Paul Delouvrier - RD 10
78180 Montigny-le-Bretonneux

ESTACA - Laval
Parc Universitaire Laval-Changé
Rue Georges Charpak – BP 76121
53061 Laval Cedex 9

ESTACA - Bordeaux
Esplanade des Arts et métiers
33405 Talence

www.estaca.fr

CONTACT
Maimouna BAH
+33 (0)1 76 52 11 95
taxe.apprentissage@estaca.fr

Plus d'info sur www.estaca.fr
(Espace Entreprises / Soutenez l'ESTACA)